

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 29
représentés : 5
pour : 34
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un séjour scolaire pour deux classes de 3^{ème} du Collège « Les Ormeaux » de Fontenay-aux-Roses

L'An deux mille quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

A. BULLET	à	L. VASTEL
JL. DELERIN	à	JM. DURAND
J. N'GALLE-EBOA	à	C. BIGRET
C. ALVARO	à	M. FAYE
G. MERGY	à	P. BUCHET

Absente excusée : D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande formulée par le Collège « Les Ormeaux » de Fontenay-aux-Roses pour l'organisation d'un séjour scolaire en Angleterre du 4 au 8 avril pour deux classes de 3^{ème} (soit 54 élèves dont 51 élèves fontenaisiens),

Considérant l'intérêt de ce séjour, riche en découvertes, répondant aux attentes du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tant au niveau de la vie en collectivité, de la découverte d'un autre environnement que de la pratique de l'Anglais,

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le **DEL151214_11**

ID : 092-219200326-20151214-DEL151214_11-DE

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2550 euros au Collège « Les Ormeaux », pour le séjour en Angleterre organisé du 4 au 8 avril 2016 pour deux classes de 3^{ème}.

Article 2 : cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- Mme la Principale du collège « Les Ormeaux »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 22/12/2015

Publication/Affichage du 22/12/2015 au 22/02/2016

Pour le Maire et par délégation

P/le Directeur Général des Services

L'agent autorisé